

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Consultation relative au projet agrivoltaïque de PLEYBER-CHRIST

Date :Fri, 19 Apr 2024 12:01:48 +0000

De :Sébastien ACKERMANN

Pour :pref-consultation@finistere.gouv.fr

A l'attention de Madame Nicole Devauchelle,

Objet : contribution à l'enquête publique du projet agrivoltaïque de PLEYBER-CHRIST (22).

Madame La Commissaire Enquêteur,

La société SAS CONTIS 24 a entrepris le développement du projet de ferme agrivoltaïque comprenant une demande de délivrance de trois permis de construire en vue d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur environ 19 hectares.

Vous avez été désignée comme Commissaire Enquêteur, aussi j'ai l'honneur de vous adresser, par la présente, ma modeste contribution et mon témoignage.

Ma société AS Développement, ASDEV, a réalisé une partie des études agricoles et du conseil agronomique relatif à ce projet de coactivité agricole et énergétique.

Ma contribution vise à témoigner de la manière la plus sincère quant à nature du projet agricole qui sera conduit entre et sous les panneaux photovoltaïques, dans l'hypothèse où ce projet obtienne ses autorisations.

Pour moi, il n'existe aucun doute sur la motivation des porteurs du projet, agriculteurs propriétaires et exploitants. Pour avoir personnellement assisté à maintes reprises le couple d'agriculteurs, je peux garantir de leur totale implication dans ce projet. Leurs motivations sont avant tout liées aux services qui seront rendus par la mise en place des panneaux.

Il s'agit des services d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de pratiques de culture et de récolte de leurs prairies.

En effet, ce projet, s'il est construit, permettra au couple d'agriculteurs d'améliorer de manière significative l'ergonomie de leur système d'exploitation. La mise en place des panneaux permettra de protéger les prairies et de mieux organiser les chantiers de pâturage et de récolte fourragère. Aussi, ces panneaux représenteront un atout significatif pour le bien être animal puisque ces parcelles comprendront des tables photovoltaïques représentant autant d'abris pour que les animaux puisse se mettre à l'abri des intempéries et de l'intensité du soleil pendant l'été.

En tant que témoin de première ligne, je peux assurer qu'une telle installation, comme elle est prévue au dossier de demande de permis de construire, est un atout important pour une exploitation agricole dont l'activité est l'élevage ovin et la conduite de prairies. J'ai régulièrement des échanges avec de nombreux éleveurs ovins qui pratiquent le pâturage et la fauche de leurs prairies sous panneaux photovoltaïques ; leurs retours d'expériences ne laissent aucun doute sur le caractère positif et utile de ces tables photovoltaïques. A tel point, que certains des éleveurs avec qui j'ai eu l'occasion de travailler envisagent d'augmenter leurs troupeaux de brebis grâce aux atouts qu'apportent une telle installation.

Les principaux arguments qui sont mis en avant sont : le bien-être animal, la protection des animaux vis-à-vis des prédateurs, le confort de travail, la protection de la prairie contre les sécheresses...

Ces informations ne sont qu'une très synthétique contribution, et je souhaite vous proposer de me contacter si vous souhaitez obtenir plus d'information dans le cadre de votre enquête.

Je vous prie, Madame La Commissaire Enquêtrice, d'agréer mes plus Respectueuses Salutations,

Sébastien ACKERMANN



Sébastien ACKERMANN
Gérant